fondée en 1986

L'Expression juste

Bulletin de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française

XVIII^e année *24^e bulletin* *septembre 2004*

AU PILORI !

La collection « Que sais-je? » des éditions PUF, qui met le savoir universel à la portée de toutes les poches, qui a permis à des générations d'étudiants et de curieux de s'informer et d'apprendre en français, vient de sortir son 3 703^e numéro, consacré aux investissements. Bravo, devrions-nous dire, mais le titre de l'ouvrage est *Investments* et il est rédigé uniquement en anglais! C'est un nouveau coup bas porté à notre langue.

Les responsables des éditions PUF expliquent que « *cette discipline s'enseigne prioritairement en anglais désormais* », idiome qui est devenu « *le langage universel de la finance […]. Cette initiative répond donc à un besoin et inscrit la collection dans la modernité.* » Le grand mot est lâché : l'anglais c'est la modernité, le français c'est dépassé! Ainsi, de proche en proche, parce que l'anglais sera décrété langue des sciences, des techniques, des échanges internationaux, du cinéma, des voyages, tout devra s'apprendre, s'éditer puis se vivre en anglais !

L'article ci-dessus est extrait de la revue *Défense de la langue française* de Paris (n^o 212—2^e trimestre 2004).

Voilà une bonne gifle au français de la technique et de la science, comme l'a écrit le professeur Benoît Leblanc de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Pourquoi ne pas faire savoir à cet éditeur que son initiative est mal reçue dans le monde francophone? C'est l'occasion de l'inviter à publier ce numéro en langue française. Il pourrait s'intituler « Placements » ou, s'il le préfère, « Investissements », mot qui s'apparente à l'anglais!

Presses universitaires de France
Direction éditoriale
6, avenue Reille
75685 Paris Cedex 14 France
Courriel : reymond@puf.com

LA CONVENTION COLLECTIVE DES JOURNALISTES DU *DEVOIR*

Enfin, les démarches de l'ASULF entreprises il y a plus de 15 ans ont donné certains résultats lors des dernières négociations entre *Le Devoir* et le syndicat de ses journalistes. Les parties ont accepté d'examiner les suggestions d'ordre linguistique de l'ASULF et d'en incorporer un certain nombre dans la nouvelle convention. Ce geste mérite d'être signalé car une telle attitude est plutôt rare dans le monde du travail.

L'ASULF a apprécié la collaboration du président du syndicat, M. Paul Cauchon, qui a d'abord convaincu ses membres de corriger certaines erreurs de vocabulaire et qui a ensuite travaillé avec l'employeur à la réalisation de cet objectif. C'est un bon commencement, car il laisse espérer d'autres progrès au cours des négociations de 2006.

TABLE DES MATIÈRES

Échos de l'assemblée générale de 2004 2
Corrections aux statuts de l'APRQ 4
La base de données lexicographiques panfrancophone 5
Le français à la Commission européenne 6
Le prix Camille-Laurin 2004 à Marie-Éva de Villers 6
Le prix Eugen-Wüster 2004 à Robert Dubuc 7
Le français au Conseil de l'Europe 7
Un anglicisme envahissant comme les pissenlits 8
Un « site » tenace à l'UQÀM 9
L'Ordre des francophones d'Amérique à Jean-Paul Perreault 9
Un petit détour par la Beauce! 10
Fahrenheit 9/11 11
Félicitations à la CSD 12

ÉCHOS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 2004

L'ASULF a tenu son assemblée annuelle à Québec dans les locaux des SSQ le 26 avril 2004; une assemblée d'information a suivi le lendemain à Montréal dans les locaux de la FTQ.

Les élections ont apporté quelques changements au sein du conseil d'administration. Le président, Robert Auclair, le vice-président, Jean Baril, et le secrétaire, Yvon Delisle, ont été maintenus dans leur fonction. Étienne Giasson, qui était trésorier depuis plusieurs années et qui s'est dévoué sans compter pour l'association, a remis sa démission. Il a été remplacé par Robert Bouchard de Montréal.

Lola Le Brasseur, Serge Bouchard et Réal Mireault continuent d'être membres du conseil. Trois nouveaux membres en font partie, soit Gaston Bernier de Québec, Jean-Guy Lavigne de Montréal et Michel Sparer de Québec. Ce dernier est un membre fondateur que l'ASULF est heureuse d'accueillir de nouveau au sein du conseil.

Voici les principales informations communiquées aux membres dans le rapport du conseil d'administration pour l'année 2003.

L'ASULF, LAURÉATE DU PRIX DU 3-JUILLET-1608

Le Conseil supérieur de la langue française a décerné à l'Association en 2003 le Prix du 3-Juillet-1608. Ce prix commémore la fondation de Québec et rappelle l'importance historique de cette ville pour les francophones d'Amérique. Le Conseil a rendu hommage à la lauréate en ces termes :

> Depuis sa fondation en 1986, cette association a contribué de façon concrète au développement et au rayonnement d'une langue de qualité au sein de la collectivité québécoise et, plus particulièrement, dans les milieux de travail. Tout au long des années que l'ASULF a consacrées à la défense de la langue française au Québec, elle n'a cessé de promouvoir la qualité linguistique de la langue publique, c'est-à-dire celle du législateur, de l'administration, des médias, des entreprises, des associations et de la publicité.

Le prix a été remis au cours d'une cérémonie officielle tenue en mars 2003 à la salle du Conseil législatif de l'Hôtel du Parlement à Québec, sous la présidence de Mme Nadia Brédimas-Assimopoulos, présidente du Conseil.

L'Expression juste est publiée par l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF)

fondée en 1986 sous le nom de

L'Association des usagers de la langue française

1043, rue du Long-Sault
Sainte-Foy G1W 3Z8

Téléphone (418) 654-1649
Télécopieur (418) 654-0916
Courriel association@asulf.org

Conseil d'administration

Président	Robert AUCLAIR
Vice-président	Jean BARIL
Secrétaire	Yvon DELISLE
Trésorier	Robert BOUCHARD
Membres	Gaston BERNIER
	Serge BOUCHARD
	Jean-Guy LAVIGNE
	Lola Le BRASSEUR
	Réal MIREAULT
	Michel SPARER

Rédaction Robert AUCLAIR

Révision Léone TREMBLAY
Yvon DELISLE

Mise en page Andrée CHAMPAGNE

Impression Graphica

Publication semestrielle
Tirage 1 000 exemplaires

L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à ***L'Expression juste.*** L'ASULF encourage la reproduction totale ou partielle des textes du bulletin à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1209-434X

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

L'effectif est passé de 378 à 413 membres, dont 46 personnes morales. Les membres ont versé au total 13 673 $ (10 805 $ en cotisations et 3 868 $ en dons). L'ASULF a reçu des subventions de l'ordre de 9 500 $.

En plus du numéro de *L'Expression juste* de mai 2003, une communication mensuelle a été envoyée aux membres qui ont une adresse électronique, et aux autres par la poste.

PLAINTES À L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'Association a porté une dizaine de plaintes contre la présence de changeurs de monnaie affichant le mot « change ». L'Office a traité chaque plainte séparément. Il a été impossible jusqu'à présent de faire régler cette question à la source, soit chez le distributeur au Québec. Ce serait pourtant la solution.

Elle a obtenu, grâce à l'intervention de l'Office, que la Place Marie-Soleil-Tougas, une salle de l'école secondaire Ozias-Leduc à Saint-Hilaire, devienne l'Atrium Marie-Soleil-Tougas.

La Place Victor-Hugo continue de s'appeler ainsi, même si l'Association fait des démarches depuis cinq ans pour qu'elle devienne la rue Victor-Hugo. Il faut dire qu'elle a communiqué à ce sujet à plusieurs reprises avec l'Office, la Commission de toponymie et la Ville de Montréal. Ce n'est pas là une combinaison idéale pour hâter le règlement de cette plainte. Espérons pour 2005!

INTERVENTIONS DIVERSES

L'ASULF est intervenue une centaine de fois un peu partout au Québec et ailleurs pour signaler des incorrections dans des documents publicitaires, dans les médias écrits et dans certaines annonces à la radio et à la télévision.

Elle a reçu une quarantaine de réponses, soit pour expliquer une position prise ou faire part d'un consentement à apporter le correctif suggéré.

Mazda Canada

L'ASULF a écrit au président de la compagnie pour signaler que le mot « Protegé » était mal écrit dans l'appellation de ce modèle d'automobile et qu'il fallait écrire ce mot avec deux accents aigus et non un seul.

Elle a reçu la réponse suivante qui est étonnante, pour ne pas dire plus :

> Suite à votre correspondance concernant le nom « Protegé » nous tenons à clarifier que le nom n'a pas été choisi en fonction du mot français « Protégé » mais en fonction du mot anglais « Prodigy » qui signifie « Prodige ». Voilà ce qui explique la raison pour laquelle il n'y a pas d'accent sur le premier « e » du nom « Protegé ». Nous sommes cependant tout à fait conscients que cela peut porter à confusion parmi les communautés francophones du Canada.

Voilà le sort fait à la langue française au Canada par certaines entreprises.

Belair Direct

En dépit d'interventions répétées de l'ASULF, la société mentionnée ci-dessus continue de faire de la publicité en parlant d'« accident responsable » et d'« assurance qui pardonne », qui sont deux formulations qui ne veulent rien dire.

Belair Direct n'a jamais accusé réception des lettres de l'ASULF et ne corrige pas ces erreurs. La qualité de la langue ne la fatigue pas. C'est honteux.

Salaberry-de-Valleyfield

L'Association fait depuis dix ans des démarches pour faire respecter le nom de cette ville. Elle a fait plus de 80 interventions au cours de l'année. Ce nom, le seul officiel, est de plus en plus utilisé, mais pas encore à 100 %.

LA RÉINGÉNIERIE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'Association n'a pas manqué de souligner aux membres de l'Assemblée nationale que ce terme était inexact dans les circonstances. Au départ, il n'y a pas eu d'ingénierie, donc il ne peut y avoir de réingénierie.

Il aurait été pourtant simple de parler de reconfiguration ou peut-être de modernisation, de révision ou de repositionnement de l'État.

ENTREPRENEURIAT

L'association a suggéré de changer l'appellation du Concours québécois en entrepreneurship, soit de remplacer le dernier mot par le mot « entrepreneuriat ». La question est à l'étude au moment du présent rapport.

CONVENTION COLLECTIVE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Comme le mentionnait *L'Expression juste* de janvier 2004, l'Association est intervenue auprès de la CSQ et de ses organismes affiliés, de la Fédération des commissions (sic) scolaires catholiques et du ministère de l'Éducation pour leur suggérer de corriger un certain nombre de fautes de français dans la convention applicable au personnel enseignant dans les conseils scolaires.

L'Association est intervenue une première fois il y a 17 ans et à plusieurs reprises par la suite. Elle a reçu des réponses plutôt encourageantes en général. Il vaut mieux toutefois attendre de voir le texte de la convention collective une fois signée avant d'applaudir.

CONVENTIONS COLLECTIVES DES VILLES FUSIONNÉES

L'Association a écrit aux principales villes résultant des fusions voulues par la loi, soit Montréal, Québec, Trois-Rivières, Gatineau, Rimouski, Saguenay, Longueuil, Shawinigan, Sherbrooke et Lévis et aux syndicats concernés.

Dans certains cas, elle n'a pas obtenu de réponse. Dans la plupart des autres, elle a reçu un accusé de réception mentionnant qu'on allait tenir compte des suggestions faites. Une ville s'est distinguée par l'intérêt qu'elle a manifesté pour la qualité de la langue, il s'agit de la Ville de Québec. Son engagement ferme dans ce dossier nous fait espérer des résultats intéressants.

ÉCHECS

Dans son rapport moral, le président n'hésite pas à rappeler quelques échecs qu'a subis l'Association par le passé.

Le propriétaire de la Station Centrale à Montréal s'entête à conserver cette appellation fautive et refuse de parler de Gare. La Place du Commerce à Verdun est encore là, avec l'approbation de la Commission de toponymie, même s'il ne s'agit nullement d'une place. La Place Québec porte toujours cette appellation

(suite à la page 10)

CORRECTIONS AUX STATUTS DE L'APRQ

L'Association des professionnelles et des professionnels à la retraite du Québec a modifié ses statuts pour incorporer plusieurs suggestions de l'ASULF.

Ainsi, le mot « régulier », pour désigner un membre ordinaire, a été supprimé. Une assemblée spéciale est devenue une assemblée extraordinaire et une assemblée régulière est devenue une assemblée ordinaire. Plusieurs autres corrections de vocabulaire ont également été apportées. La syntaxe et la ponctuation ont aussi été révisées.

C'est à la suggestion du vice-président de l'Association, M. Jean Baril, membre de cette association, que ces corrections ont été faites. Félicitations!

LA BASE DE DONNÉES LEXICOGRAPHIQUES PANFRANCOPHONE EST MAINTENANT EN LIGNE

À l'occasion de la Semaine de la francophonie, l'Agence universitaire de la Francophonie a ouvert à la consultation publique la Base de données lexicographiques panfrancophone (BDLP). Une cérémonie officielle a souligné l'événement au Musée de la civilisation de Québec, le 18 mars, en présence de nombreux chercheurs, de dignitaires et de représentants gouvernementaux. Dans son discours d'inauguration, la rectrice de l'AUF, madame Michèle Gendreau-Massaloux, a qualifié l'événement d'« historique » et a salué le « travail exemplaire » réalisé par une vingtaine de chercheurs de divers pays sous la direction du professeur Claude Poirier, de l'Université Laval (Québec), en collaboration avec le professeur Michel Francard, de l'Université catholique de Louvain (Belgique).

La BDLP, qui vise à rendre compte de la variation géographique du vocabulaire français, pourrait sommairement être décrite comme une sorte de dictionnaire électronique multimédia sur Internet. Elle regroupe actuellement les bases de l'Acadie, de la Belgique, du Burundi, de la Louisiane, du Maroc, du Québec, de la Réunion et de la Suisse. Les bases sont constituées dans la région ou le pays concerné, la coordination et la programmation informatique étant effectuées par l'équipe du Trésor de la langue française au Québec. La BDLP décrit et illustre par des exemples authentiques les mots et les sens qui sont particuliers aux pays et régions de la francophonie. Sa consultation permet d'apprécier la richesse du français et de découvrir des réseaux insoupçonnés qui unissent les communautés de locuteurs francophones à travers le monde.

Avec ses 7 581 fiches, ses 2 750 fichiers sonores, ses 400 images, ses 29 séquences vidéo et ses 17 466 citations, la BDLP a fait une entrée remarquée dans l'univers des outils de référence sur le français.

On peut consulter la BDLP à l'adresse suivante : http://www.tlfq.ulaval.ca/bdlp

Au restaurant

POUR PAYER, EXIGEZ L'ADDITION!

Petit à petit, le mot **addition** fait son chemin sur la note de dépenses au restaurant. Il gruge progressivement la place du mot « facture » qui était courante autrefois. Voir les exemples ci-dessous.

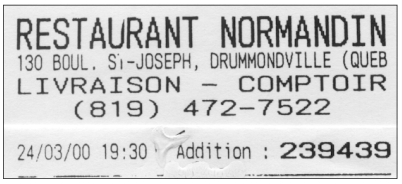

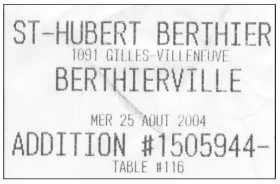

Bruxelles

LE FRANÇAIS À LA COMMISSION EUROPÉENNE

La revue *Défense de la langue française* de Paris a publié le communiqué suivant dans son numéro du 2e trimestre 2004.

> À quelques semaines de la fin de son mandat, M. Kinnock, le commissaire *britannique* chargé de la politique du personnel, parachève l'œuvre d'anglicisation de la Commission européenne, à laquelle il s'est consacré : depuis le 1er mai 2004, il a donné ordre que les standardistes, en réponse aux appels extérieurs, abandonnent le multilinguisme en usage pour n'annoncer qu'en anglais : « European Commission »… Mesure—ô combien ! —symptomatique.
>
> Bien entendu, chacun a réagi à son niveau et par les canaux dont il dispose, en soulignant que la vitrine de l'Europe doit refléter le multilinguisme dont on se gargarise en haut lieu. Grâce à nos efforts conjoints, M. Kinnock a reculé et nous avons constaté que l'accueil téléphonique se fait désormais en français et en anglais. N'hésitez pas à vérifier dans les prochaines semaines en composant le numéro de la Commission (+32 2 299 11 11). Exercice à répéter sans modération !
>
> **Charles POTIER**

Décidément, qui eût cru que les francophones européens dussent défendre leur langue à la Commission européenne?

Si vous devez appeler au numéro de cette commission, exigez une réponse en français!

LE PRIX CAMILLE-LAURIN 2004 À MARIE-ÉVA DE VILLERS

L'Office québécois de la langue française a attribué, le 22 mars dernier, le prix Camille-Laurin 2004 à Marie-Éva de Villers, pour la publication de la 4e édition du *Multidictionnaire de la langue française* et de la *Nouvelle Grammaire en tableaux* et sa contribution exceptionnelle à la qualité de la langue au Québec.

L'ASULF est heureuse de souligner cet événement, d'autant plus que la lauréate est l'un de ses membres distingués.

Madame de Villers a reçu la Médaille de l'Académie des lettres du Québec en 1998 et elle a été nommée Chevalier de l'Ordre national du Québec en 1999. En 2001, elle est devenue la première lauréate du Mérite de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec et en 2002, elle a reçu le Mérite du français dans la culture.

Depuis 1990, elle dirige, à l'École des hautes études commerciales, l'équipe qui met en œuvre la politique de la qualité de la communication en langue française auprès de l'ensemble des étudiants, futurs gestionnaires, une politique dont s'inspireront plusieurs autres établissements universitaires du Québec.

Nos félicitations les plus sincères vont à cette lauréate.

LE PRIX EUGEN-WÜSTER 2004 À ROBERT DUBUC

Dans le cadre de la Journée sur la terminologie qu'il tenait le 6 février dernier, le Bureau de la traduction a remis à Robert Dubuc le Prix Eugen-Wüster 2004 qui a été décerné au lauréat par les Archives Eugen-Wüster, l'International Esperanto Museum et Infoterm, organisme international de terminologie, en reconnaissance de son exceptionnelle contribution à la réputée école canadienne de terminologie.

L'ASULF est heureuse de souligner cet événement et de féliciter Robert Dubuc, qui est l'un de ses membres distingués depuis plusieurs années et un collaborateur fidèle.

Qu'il suffise de mentionner qu'il a été l'un des co-créateurs de la Banque de terminologie de l'Université de Montréal, devenue TERMIUM, qu'il a été président fondateur du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada et qu'il a présidé la Société des traducteurs du Québec. Il a été gestionnaire du Service de linguistique de Radio-Canada à Montréal et secrétaire de la revue *META* publiée par l'Université de Montréal.

Il a aussi fait partie de la Commission de normalisation de l'Office de la langue française. Il a rédigé, en 25 ans, de nombreuses publications sur la traduction, la grammaire et la terminologie et plusieurs vocabulaires. Son dernier livre est intitulé *En français dans le texte*.

L'ASULF félicite Robert Dubuc, lauréat du Prix Eugen-Wüster 2004.

* Le présent article est largement inspiré du numéro de mars 2004 de *L'Actualité terminologique*.

LE FRANÇAIS AU CONSEIL DE L'EUROPE

Une association française nous a envoyé un courriel intitulé

« Grand moment pour les parlementaires français »

Le contenu de ce message surprend, car nous ignorions que la langue française avait besoin d'être défendue dans les institutions européennes. On réalise que des Français, à la tête d'organismes européens, utilisent uniquement l'anglais et écartent le français, une des langues officielles du Conseil de l'Europe. L'incident suivant, raconté dans ce courriel, est révélateur :

1) Le 21 juin, M. Trichet, président de la Banque centrale européenne, est intervenu à la tribune de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

2) Alors qu'il commençait à faire son exposé en anglais, le député français François Loncle (Parti Socialiste) se leva pour dénoncer l'abandon du français (2e langue officielle du Conseil de l'Europe) par M. Trichet et entreprit de quitter l'hémicycle. Il fut aussitôt suivi par le député Rudy Salles (Union pour la Démocratie Française), puis par quatre autres parlementaires français : Pierre Golberg (Parti Communiste), Jacques Legendre (Union pour un Mouvement Populaire), Jean-Marie Geveaux (UMP) et Bernard Schreiner (UMP).

3) Un communiqué de presse a été signé par les six parlementaires auxquels se sont joints trois autres délégués, absents à cette séance, mais solidaires de leurs confrères.

C'est la première fois, à notre connaissance, que des parlementaires français prennent position de cette façon devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour exiger le respect de la langue française dans cette institution.

Le mot « civique »

UN ANGLICISME ENVAHISSANT COMME LES PISSENLITS

Quel beau mot que le mot « civique »! Il fait penser à la vertu sociale par excellence, le civisme, qui traduit le dévouement du citoyen pour la patrie. Malheureusement, on utilise ce mot fautivement au Québec dans un grand nombre de cas parce qu'on lui prête le sens du mot anglais « civic ».

Le mot « civic » signifie d'abord *municipal, qui concerne une municipalité*. Il a en outre le sens de *relatif au citoyen*, comme en français, alors que le mot « civique » se dit uniquement de *ce qui est relatif au citoyen, propre au bon citoyen*. Son antonyme, le mot « incivique » se dit d'une conduite qui manque de civisme.

Le problème vient de ce que bien des gens d'ici utilisent le mot français avec les sens du mot anglais dans les exemples qui suivent

anglicisme	terme français
adresse civique	adresse, tout court
numéro civique	numéro, tout court; n^{o} de porte, s'il faut faire une distinction avec une autre sorte de numéro
centre civique	centre municipal
hôpital civique	hôpital municipal
autorités civiques	autorités municipales
employé civique	employé municipal, de la ville
fête civique	fête municipale, paroissiale, régionale, etc., selon le cas
congé civique	jour férié, congé légal
réception civique	réception municipale, publique
funérailles civiques	funérailles officielles
parti civique	parti municipal, parti d'action municipale

N'en voilà-t-il pas assez pour faire la chasse aux emplois fautifs du mot « civique »? Cette chasse doit aller de pair avec la promotion de l'emploi de ce mot dans le sens qu'il a en français.

Voici quelques exemples intéressants de l'emploi correct du mot « civique » :

droits, devoirs civiques
vertus civiques
courage civique
sens, esprit civiques
instruction civique
dégradation civique

Il ne faut donc pas hésiter à utiliser le mot « civique », mais encore faut-il le faire en se rappelant toujours qu'il se dit de ce qui est relatif au citoyen, alors que le mot anglais « civic » signifie d'abord municipal.

UN « SITE » TENACE À L'UQÀM

L'UQÀM construit un bâtiment important à l'angle des rues Sherbrooke et Saint-Urbain à Montréal, en face des bureaux de l'Office québécois de la langue française. Devant cette construction, on peut lire sur un grand panneau :

Un membre de l'ASULF passe par là et remarque l'erreur qu'il s'empresse de signaler à l'UQÀM le 11 février 2004. Un représentant de l'Office québécois de la langue française, informé de la situation, intervient dans le même sens auprès de cette université.

Celle-ci répond à l'ASULF le 19 mars qu'elle va réparer cette erreur. Deux mois plus tard, le 20 mai, l'ASULF récrit parce que rien n'a changé. Le 16 juin suivant, l'UQÀM répond que la situation allait être corrigée à la fin du mois. Elle joint même une photo attestant que le panneau installé sur le pavillon Président-Kennedy, à l'angle de la rue Saint-Urbain avait été modifié. La photo ci-dessous confirme cette affirmation.

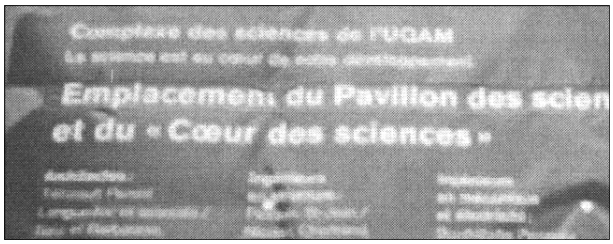

Toutefois, le panneau portant le mot « site » installé à l'angle des rues Sherbrooke et Saint-Urbain, en face des bureaux de l'Office, est toujours là. Peut-on espérer qu'il sera remplacé avant la fin des travaux?

L'ORDRE DES FRANCOPHONES D'AMÉRIQUE À JEAN-PAUL PERREAULT

Le président du Mouvement Impératif français, Jean-Paul Perreault, de Gatineau, a été fait lauréat de l'Ordre des francophones d'Amérique le 17 mars dernier par le Conseil québécois de la langue française. La cérémonie s'est déroulée à l'Assemblée nationale du Québec sous la présidence d'honneur de la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Charte de la langue française, madame Line Beauchamp.

M. Perreault a effectué des études en pédagogie, puis en géographie à l'Université de Sherbrooke. Il a ensuite obtenu une maîtrise en administration des affaires (M.B.A.). Il a travaillé au sein de Provigo à titre de directeur général de différentes succursales. Par la suite, il est revenu à l'enseignement, ce qu'il fait toujours depuis 27 ans au niveau collégial. Il est actuellement professeur d'administration à la Cité collégiale à Ottawa.

Au cours de sa carrière, il a toujours été un ardent défenseur de la langue française. Il a pris la tête du Mouvement Impératif français qu'il a remis sur pied en 1987. Il est ensuite devenu le porte-parole du Regroupement québécois, puis est revenu à la tête d'Impératif Français en tant que président, poste qu'il occupe toujours.

Le « pitbull de la langue » comme on l'appelle, ne rate jamais une occasion de parler tout haut et bien fort au nom des francophones. Il est devenu un symbole de la lutte pour la défense et l'illustration de la langue et de la culture d'expression française, surtout dans la région de l'Outaouais.

L'ASULF est heureuse de souligner cet honneur qui est conféré à l'un de ses membres.

Un détour sans déviation

UN PETIT DÉTOUR PAR LA BEAUCE!

Pendant les vacances d'été, vous voulez faire une virée dans la Beauce.

Pourquoi pas?

Tout lecteur comprend, par ce message, que les Beaucerons souhaitent que les touristes, chemin faisant, abandonnent la route qu'ils poursuivent et fassent un détour pour les visiter. En somme, disent les Beaucerons, mettez de côté l'itinéraire que vous avez prévu, faites un détour pour nous visiter. Ils s'expriment en français, naturellement et correctement.

Par ailleurs, si le visiteur emprunte une route en réparation qui est fermée, il voit une affiche portant le mot « DÉTOUR ». Il est surpris, s'interroge un moment et devine qu'il doit obligatoirement suivre une autre voie. Il ne souhaite nullement faire un détour, mais il est obligé de dévier de la route choisie, de suivre une déviation, quoi! Drôle de signalisation qui sème la confusion dans l'esprit du visiteur. Celui-ci constate, après avoir lu le texte qui suit, que l'État s'est adressé à lui en employant un anglicisme.

Jacques Laurin, docteur de l'Université de Strasbourg et linguiste réputé au Québec, dans son volume intitulé : *LE BON MOT—Déjouer les pièges du français*, montre bien la différence entre un « détour » (une voie qu'on choisit volontairement) et une « déviation » (une voie que la signalisation routière nous oblige à suivre). Il écrit :

DÉTOUR—DÉVIATION

> Un détour est un parcours plus long qui s'écarte du chemin direct. Toutefois, dans la signalisation routière, le passage qui permet de contourner un obstacle temporaire est une déviation (et non un détour).
>
> → On signale une déviation (et non un détour) qui nous fera faire un détour de cinq kilomètres.

Le mot « détour » est vu au Québec comme un anglicisme, alors que le **Larousse** y voit un québécisme. Comprenne qui pourra!

Échos de l'assemblée générale de 2004 (suite de la page 4)

fautive. Il y a dans nos villes des rues appelées « Rue du Centre civique » et des bâtiments municipaux appelés « Centre civique ». L'appellation « conseil conjoint de la construction » est utilisée par un groupement syndical important, même s'il s'agit d'un anglicisme évident.

Plusieurs conventions collectives conservent religieusement de nombreuses fautes de français même si l'Association a invité à plusieurs reprises les parties à les corriger.

L'ASULF n'a donc pas le choix. Elle doit revenir à la charge.

FAHRENHEIT 9/11

Le titre du film de Michael Moore, Fahrenheit 9/11, rappelle évidemment le film de François Truffault, *Fahrenheit 451*, produit vers la fin des années 60. Dans ce film, Truffault évoque la figure d'un dictateur qui, pour assurer son pouvoir sur les esprits, ordonne qu'on brûle tous les livres. Le chiffre 451 est, paraît-il, le degré de chaleur requis pour les pulvériser. Moore trace ainsi un parallèle implicite entre le dictateur de Truffault et George W. Bush.

Les chiffres 9/11 ont une signification évidente pour un Américain. Ils sont utilisés depuis trois ans pour désigner la catastrophe survenue le 11 septembre 2001, le chiffre NEUF renvoyant au mois et le chiffre ONZE à la date. Pour un non-anglophone, leur signification n'est pas évidente, elle est trompeuse et pourrait même faire penser au 9 novembre, car l'usage des dates chiffrées est moins courant et moins standardisé en français.

La plupart des journaux de langue française ont écrit Fahrenheit 9/11 sans autre explication pour parler de ce film. L'ajout entre parenthèses des mots « 11 septembre » eut facilité la compréhension. Les stations de radio et télévision de langue française nous ont fait entendre « Nine/Eleven », mots anglais acceptables pour désigner le film diffusé dans sa version originale anglaise. Toutefois, à partir du moment où le film a été traduit en français, on aurait dû entendre prononcer les chiffres « Neuf/Onze ». Dans les deux cas, l'ajout des mots « 11 septembre » eut été utile.

Par ailleurs, on ne peut parler en français de l'événement du 11 septembre en employant les chiffres 9/11. La commission d'enquête aux États-Unis sur l'attaque du 11 septembre 2001 a publié son rapport. Le journal *Le Soleil* et le journal *Le Devoir* en ont fait mention.

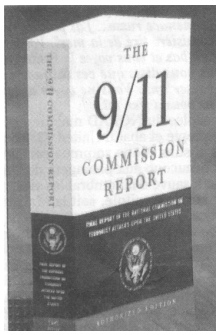

La commission d'enquête

Le Soleil

Le Devoir

Il saute aux yeux que la façon dont le rapport est nommé dans *Le Devoir* n'est pas claire. Personne ne parle en français du 9/11, ces deux chiffres n'ayant pas de signification particulière dans la langue courante. Au surplus, on ne trouve même pas le mot « Rapport » dans ce titre. Par ailleurs**,** le titre choisi par *Le Soleil* est parfaitement clair. Le titre du rapport de la commission est clair… pour un États-Unien.

Pour mentionner la catastrophe du 11 septembre dans un écrit en français, on n'a pas le choix, il faut donner la date en chiffres et le nom du mois en lettres. À la radio où à la télévision, il faut parler du 11 septembre.

FÉLICITATIONS À
LA CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES (CSD)

Les suggestions de l'ASULF portant sur des textes de conventions collectives, de statuts et de règlements de syndicats, d'offres d'emploi, de descriptions de fonctions ou autres restent souvent lettre morte. Le monde du travail semble réfractaire ou indifférent à la qualité linguistique des textes mentionnés ci-dessus. Certaines suggestions de l'ASULF, qui datent de plus de 15 ans, ont été renouvelées par la suite et demeurent ignorées jusqu'à ce jour. Des fautes énormes, dans certains cas, sont conservées précieusement comme des reliques.

Heureusement, l'ASULF a quelquefois d'agréables surprises. Il y a quelques mois, la CSD lui a demandé de réviser le texte de ses statuts et règlements. L'Association s'est mise à l'œuvre et a fait de nombreuses suggestions portant sur le vocabulaire.

Le résultat est renversant. Cette centrale a accepté la très grande majorité des propositions de l'ASULF. Les nouveaux statuts et règlements distribués à tous les syndicats affiliés de cette organisation, vont contribuer sûrement à améliorer le vocabulaire dans les milieux du travail représentés par la CSD.

C'est le cas de dire : Quand on veut, on peut!

APPUYEZ L'ASULF

Devenez membre de la seule association qui oeuvre à la promotion d'une langue publique de qualité.

Remplissez la fiche d'adhésion ci-dessous.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Paiement à l'ordre de l'ASULF à l'adresse ci-dessous :
Boîte postale 10450 Québec G1V 4N1

PERSONNE PHYSIQUE	PERSONNE MORALE
Nom	Dénomination
Profession	Type d'activité
Adresse	Représentée par
Code postal	Adresse
Tél. : (dom.)	Code postal
Tél. : (trav.)	Tél. :
Adr. électr. :	Adr. électr. :

Cotisation annuelle

☐ Personne physique :	30 $	Personne morale	
☐ Membre étudiant :	10 $	☐ Cotisation statutaire :	60 $
☐ Membre bienfaiteur :	100 $	☐ Cotisation de soutien :	200 $
☐ Membre à vie :	500 $		

Date _____ Signature _____